

Délibération n° 25-070***CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI*****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Séance du**  
27 juin 2025**Secrétaire de séance :**  
Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin 2025 à 10 heures,  
Le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué,  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de  
Mme WIART Virginie en suite de convocation en date du 23  
juin 2025.

**Objet de la délibération**

Approbation du compte administratif 2024  
Budget du SSIAD

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 9

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Mme Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, **Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprizez donne procuration à Mme Virginie Wiart**, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.

Hors la Présence de Madame la Vice-Présidente déléguée, et sous la Présidence de Madame Dominique Cardon.

Vu l'instruction budgétaire M22,

Vu le budget de l'exercice 2024 approuvé,

Après avoir approuvé le compte de gestion 2024 du comptable public et sur proposition de Madame la Vice-Présidente déléguée

Il convient d'approuver le Compte Administratif 2024 du CCAS qui, à la clôture de l'Exercice, les résultats de l'exécution du budget.

Pour l'exercice 2024, les résultats et soldes sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<i>Recettes</i>	12 402,23 €	824 880,33 €	837 282,56 €
<i>Dépenses</i>	2 403,74 €	784 999,38 €	787 403,12 €
<i>Résultat de l'exercice N</i>	9 998,49 €	39 880,95 €	49 879,44 €
<i>Résultat cumulé exercice N-1</i>	60 618,99 €	235 304,55 €	295 923,54 €
<b><i>Reports en Restes à Réaliser</i></b>			
<i>Recettes</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dépenses</i>	565,18 €	0,00 €	0,00 €
<i>Résultat cumulé</i>	<b>70 052,30 €</b>	<b>275 185,50 €</b>	<b>345 237,80 €</b>

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Madame la Vice-Présidente déléguée,  
Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,  
Approuve la conformité du compte administratif de l'exercice 2024 au compte de gestion du comptable  
public.

Le Conseil d'Administration, **APPROUVE à la majorité avec une abstention**, après en avoir délibéré,  
le compte administratif de l'exercice 2024 du budget du SSIAD.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article  
2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente déléguée

Mme WIART Virginie Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

